



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Monsieur Yves Delacrétaz
directeur de l'Office cantonal de la
mobilité
22, rue du Stand
1204 Genève

La Chapelle, le 7 avril 2006

Objet: votre exposé du 30 mars 2006 à ¹⁾ l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle

Monsieur le directeur,

Une salle bondée, un auditoire réceptif, des questions incisives et des suggestions souvent pertinentes, des interventions au ton véhément, vous avez mesuré à quel point votre exposé a déclenché la passion et combien aussi les conséquences de la construction de la gare Carouge/Bachet, du PAC La Chapelle/Les Sciens, les solutions évoquées si provisoire soient-elles, préoccupent, inquiètent et/ou irritent.

Comme nous en sommes convenus, vous trouverez ci-dessous les points essentiels, sous une forme volontairement concise.

I le nord de La Chapelle Gare Carouge/Bachet

Les solutions envisagées

1. Un parking de 300 places « à l'étude » dont la construction ne commencera qu'à la fin des travaux de la gare et dont on tait ainsi la solution projetée : P+R souterrain ou en élévation.

Les suggestions de l'auditoire et les prises de position de l'ASSC

Opposition résolue à sa construction en élévation, dressée devant les maisons du chemin du Gui, du chemin de la Chaumière, de la route de La Chapelle.

En revanche, soutien à un P+R jouxtant la N1a que ses utilisateurs, venant de la périphérie, n'auront pas à quitter. Ainsi il n'y aura pas d'accroissement du trafic le long de la route de La Chapelle, appelée à devenir une route de quartier.

¹⁾ ci-après ASSC

2. La route de La Chapelle sera fermée durant huit mois : automobilistes, motocyclistes, cyclistes (?) devront donc emprunter le chemin des Tuileries (actuellement à sens unique) afin de rejoindre, via les chemins des Avanchis et de Grange-Collomb, la route de Saint-Julien. Toute la circulation débouchera donc devant l'accès au Collège de Staël et au Cycle de Drize.
- Si nous comprenons la solution envisagée, elle entraînera cependant une dangereuse insécurité aux abords du Collège de Staël. Des mesures de police suffisantes seront-elles prises ?
Pourra-t-on limiter efficacement l'intense trafic de transit dans la partie supérieure de la route de La Chapelle ?
3. Des villas situées au bas de la route de la Chapelle, sur son côté gauche, seront démolies afin de "permettre l'installation du chantier,,".
- Cette décision déjà communiquée le 21 mars dernier, lors de la séance CFF/CEVA destinée aux propriétaires, provoque la colère. N'a-t-on pas étudié un autre emplacement ? Comment justifier un tel gaspillage ? Souhaite-t-on densifier le bas de La Chapelle et sacrifier les villas du chemin du Gui pour édifier le P+R en élévation ? Lors de la construction de la N1a, puis pendant l'aménagement du pôle d'échanges des TPG, ses habitants ont supporté de multiples nuisances. Durant plusieurs années, ils en subiront de nouvelles. Démolitions et densification récompenseront-elles leur patience et leur attachement à leur cadre de vie ?

<p>II le haut de La Chapelle Le PAC La Chapelle/Les Sciens</p>
--

4. La voie Cottier (dont il faut, semble-t-il s'interdire de prononcer le nom) resurgit sous la forme d'une route conduisant le trafic de transit de la route d'Annecy au giratoire de la Milice.
- S'insinuant entre deux rangées de maisons, longeant le bois d'Humilly puis une réserve naturelle, elle a déclenché dans ses versions précédentes les plus vives appositions. Si sa réalisation correspond à une nécessité attestée, si elle n'a pas pour seul objectif de déplacer circulation et nuisances, elle doit être construite en tranchée couverte, sur toute sa longueur.
5. La route de Saconnex d'Arve desservant un quartier que l'on envisage de créer (cf. PAC La Chapelle/Les Sciens : 1600 logements, 4000 habitant pour le moins) va connaître un afflux de circulation. De plus, on envisage d'élargir et de prolonger dans l'actuel chemin du Brief-à-Dance et d'élever un pont enjambant la Drize.
- Cet absurde projet, déjà ancien, a séduit récemment cinq membres d'exécutifs communaux voisins. Massacre programmé d'une zone de renaturation et d'un des derniers lieux idylliques de la région. Le long de la Drize un panneau officiel proclame : « la nature est précieuse au cœur de la ville » Opposition sans doute irréductibles de l'ASSC,

de Pro Natura, du WWF et de tous les amoureux de ce qui demeure ici de nature authentique.

6.

Le PAC La Chapelle/Les Sciens ne devrait se réaliser que dans la prise en compte des suggestions des autorités communales de Plan-les-Ouates, des attentes de l'ASSC et des riverains qui veulent donner une âme à un projet surdimensionné.

Tout faire donc afin d'inventer un nouveau quartier à visage humain afin que ses futurs habitants y trouvent un espace de vie qualitatif.

Il sera indispensable de créer une route de chantier qui n'emprunte pas les routes de La Chapelle et de Saconnex d'Arve de façon que les véhicules de chantier rejoignent directement l'autoroute N1a.

Au nom de l'ASSC, je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et d'avoir décrit avec précision l'état de la question et les solutions envisagées.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

président

Copies : à M. Maurice Baratelli, maire de Plan-les-Ouates
à M. François Baertschi, conseiller administratif de la commune de Lancy